

Bpifrance prévient que tous les PGE ne seront pas remboursés par les entreprises

Alors que le gouvernement vient de reculer d'un an la date des premiers remboursements du prêt garanti par l'État, les économistes commencent à analyser le risque de défaillance. Pour Nicolas Dufourq, le directeur général de Bpifrance, il faut s'attendre à ce que 4 à 7% des PGE ne soient pas remboursés.

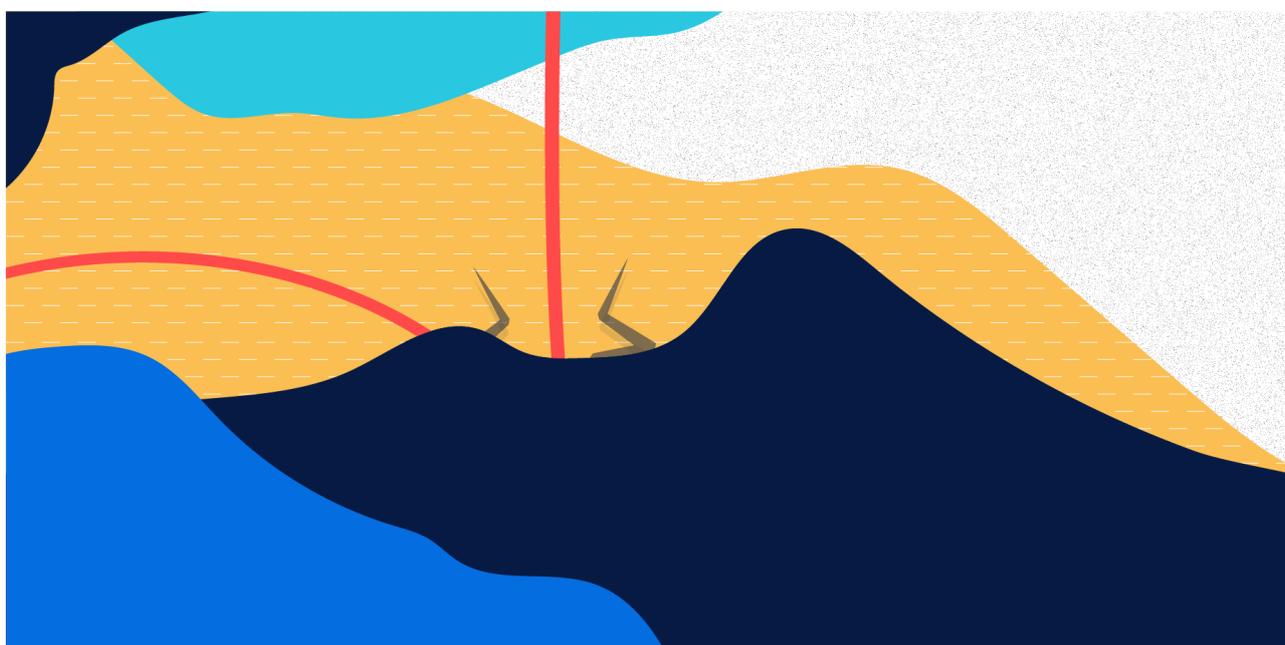
Temps de lecture : minute

20 janvier 2021

Dès le mois de mars 2020, le gouvernement lançait ses premières mesures pour endiguer une éventuelle crise économique. En tête de liste, le prêt garanti par l'État attirait de nombreuses entreprises, soucieuses de sauver leur trésorerie et pouvoir payer fournisseurs et salarié·e·s. Plus de 130 milliards d'euros de prêts garantis ont ainsi été accordés depuis le début de la crise à quelque 660 000 entreprises, assure l'AFP. Mais au moment où les premières échéances de remboursement devaient débiter, le gouvernement a fait marche arrière en prolongeant d'un an cette date butoir. Un choix stratégique qui fait sans doute écho aux prospectives de faillites annoncées par certains experts. "L'assureur-crédit Euler Hermes, dans une note publiée jeudi 14 janvier, estime à 50 000 le nombre d'entreprises qui feront faillite en France en 2021, et plus de 60 000 en 2022", précise nos collègues du Monde. Pour Bpifrance, l'heure est au bilan.

Une analyse divergente des défaillances

Selon une étude réalisée en novembre, d'un côté par la Banque de France et de l'autre par Bpifrance, *"la sinistralité anticipée - on parle bien de la perte finale - serait comprise entre 4% et 7%"*, a déclaré Nicolas Dufourcq devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il a d'autre part indiqué que ce prêt, destiné à renflouer la trésorerie des entreprises pour leur permettre de surmonter la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19, *"n'est pas décaissé pour 65% des entrepreneurs qui l'ont pris."*



À lire aussi

PGE et report de charges : ne vous faites pas surprendre par les remboursements

Le président de la Fédération bancaire française Philippe Brassac et le président du réseau de soutien aux créateurs d'entreprises Initiative France, Guillaume Pépy, sont un peu plus pessimistes. Le premier estime ainsi qu'entre *"5% et 10% des entreprises ayant souscrit un PGE pourraient ne pas être en mesure de le rembourser"* .

De son côté, le président d'Initiative France craint que *"70% des PGE"*

accordés aux très petites entreprises" ne fassent défaut. Or, neuf prêts sur dix ont été contractés par ce type de sociétés.

Le PGE, un frein à la dilution de capital

Aujourd'hui, le rythme de distribution des PGE a ralenti; son volume oscille entre 70 et 200 millions d'euros par semaine. Si le PGE global a connu un franc succès, celui mis en place pour le tourisme n'a pas rencontré son public, souligne Nicolas Dufourq. En renflouant la trésorerie des entreprises, ces aides ont par ailleurs rendu *"plus difficile à mettre en oeuvre"* un programme de renforcement des fonds propres des entreprises par lequel Bpifrance projetait d'investir dans 100 entreprises par mois durant un an.

Une situation que le directeur général de Bpifrance explique simplement : *"Le PGE a connu un succès tellement important, et par ailleurs nos propres crédits ont connu un tel succès que les entreprises sont un peu gorgées de liquidités. Et quand elles sont gorgées de crédit, l'appétence des chefs d'entreprise à se faire diluer par des entrées au capital est plus faible."*

Aujourd'hui, la part des entreprises qui ressentent un *"besoin critique"* de renforcer leurs fonds propres reste stable à 10% et n'a pas augmenté avec la crise.